AR Prefecture
043-214300238-20260915-2026_38-DE
Reçu le 15/09/2026

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026
N°38/2026

Date de Convocation Publique	:	03/09/2026
Date d'Affichage	:	03/09/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	10

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 10 septembre deux mil vingt-six, à vingt heure quarante-cinq dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, REY Didier.

Était excusé : M. MATHIEU Guillaume
Était excusé avec pouvoir : M. MALFANT Christian donne pouvoir à M. REY Didier

Mme FAZZARI Annie a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Passerelle Plan d'eau – Subvention Région et Amende de police

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de faire une passerelle en bois accessible PMR le long du pont enjambant la rivière Arzon afin de faire un passage sécurisé pour les piétons. Actuellement, pour accéder aux activités du site du Plan d'eau il n'y a pas d'autres accès que le pont où passe les véhicules et, compte tenu de la largeur du pont, il n'est pas possible de faire un trottoir. Pour la fourniture de la passerelle l'entreprise RONDINO est retenue pour un montant de 9 004.88 € HT et l'installation sera effectuée par l'entreprise BROC pour un montant de 3 650.00 € HT.

En même temps, il est indiqué que des miroirs d'agglomération pourraient être installés dans certains villages (Bruac, Cheyrac Laigue, Mondouilloux et les Crottes) ainsi qu'un panneau à l'entrée de la commune pour signaler de façon plus visible les priorités à droite dans le bourg. Le devis de CELONA a été retenu pour un montant de 2 605.00€ HT pour la signalisation. Il pourrait être demandé des subventions au titre de l'Amende de Police et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Emet un avis favorable à cette proposition,**

- **Sollicite pour la réalisation de ces travaux une aide financière au titre de l'Amende de Police et après de la Région Auvergne Rhône-Alpes au taux le plus élevé possible,**

- **Adopte le plan de financement suivant :**

Montant des travaux estimés : 15 259.88 € HT

AR Prefecture
043-214300238-20260915-2026_38-DE
Reçu le 15/09/2026

Sub. AMENDE DE POLICE 30% du montant HT soit 4 577.00 €
Sub. Région Auvergne Rhône-Alpes Bonus Ruralité
40% du montant HT soit 6 103.95 €
Autofinancement sur montant éligible 4 578.93 € HT

- **Prend l'engagement ferme d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour en assurer le financement,**

- **Charge Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Le maire,
Isabelle SEON

Le secrétaire de séance,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 15 septembre 2026